



UNE MOUETTE DE SABINE DANS LA VALLEE DE LA DYLE

par P. DEVILLERS

PHOTOS de W. SUETENS et P. van GROENENDAEL

Une Mouette de Sabine (*Xema sabini*), en plumage de 1^{er} hiver, a séjourné en novembre 1964 dans la vallée de la Dyle, à Rhode-Sainte-Agathe. C'est, pour l'intérieur du pays, la première observation relative à cette espèce depuis 1900. Son attachement à une région limitée a permis à de nombreux ornithologues d'observer à loisir cette jolie Mouette, et divers détails de son comportement ont été notés. Elle a pu aussi être photographiée dans de très bonnes conditions, les magnifiques documents publiés dans ce même bulletin en témoignent. L'étude photographique de P. van Groenendael et W. Suetens est d'autant plus intéressante que très peu de photos ont été publiées sur cette Mouette, rarement observée dans de bonnes conditions. Aucun document ne figure par exemple dans l'*Atlas of European Birds* de Voous (1960). J. Malou a par ailleurs tourné un film, très original lui aussi, que nous espérons pouvoir présenter bientôt à nos membres.

Nous tenons à remercier MM. Suetens et van Groenendael qui ont bien voulu mettre leurs photos à notre disposition, ainsi que les observateurs qui ont surveillé les évolutions de l'oiseau et dont les noms suivent cette note. Ma reconnaissance va particulièrement à Mr. R. Vandén Clooster, auteur d'un rapport très complet auquel j'ai fait de larges emprunts et à Mr. J. Tricot qui m'a beaucoup aidé dans la préparation de cette étude. Enfin ces observations n'auraient pas été possibles sans l'amabilité de Mr. J. Liénart qui, après avoir participé avec beaucoup de compétence et de sens critique à l'identification première de l'oiseau a averti sans retard notre Centrale ornithologique.

1. OBSERVATIONS.

Une petite Mouette solitaire est aperçue pour la première fois par J. Malou vers le 18 novembre 1964 à la tombée du jour. Dans l'obscurité naissante l'observateur ne peut se prononcer sur son identité mais tout laisse supposer qu'il s'agissait de notre oiseau. Le 22 novembre, au cours d'une excursion de la section bruxelloise de la société « de Wielewaal », guidée par P. Herroelen, l'oiseau

est observé à nouveau. J. Liénart, qui y assiste, nous avertit et à partir du lendemain une surveillance quotidienne est exercée, tandis que les membres de nos réseaux d'observateurs sont prévenus. La Mouette est ainsi vue le 23 de 11 h. à 14 h., le 24 de 13 h. à 14 h. 30, le 25 de 14 h. 30 à 16 h. 30, le 26 de 10 h. à 12 h. 15 et de 14 h. 30 à 17 h. 15, le 27 de 10 h. 20 à 10 h. 50, le 28 de 10 h. à 12 h. 45 et de 15 h. à 17 h., le 29 de 10 h. 40 à 16 h. 30. Le 30 novembre, le 1^{er} et le 2 décembre aucun ornithologue n'est sur place à notre connaissance, mais le 3 décembre de longues recherches infructueuses dans la vallée permettent de penser que l'oiseau est parti. Le fait est confirmé le 6 décembre.

Le 26 et le 27 novembre, J. Tricot photographie l'oiseau ; J. Malou tourne le film le 26. Enfin P. van Groenendael et W. Suetens opèrent le 28.

2. CONDITIONS CLIMATIQUES.

Le 16 novembre à 06 h. 00, d'après le bulletin quotidien de l'Institut royal météorologique de Belgique « des perturbations cycloniques actives avec tempête déterminent le temps sur les régions voisines de la Manche et de la mer du Nord. Elles se déplacent vers l'est ». Elles entraînent des vents forts avec rafales d'ouest à nord-ouest dans la journée du 16 et du 17. A partir du 18 les vents se calment fortement. A dater de ce jour et jusqu'au 28, le temps dans la zone où séjourne la Mouette reste nuageux à couvert, même fort brumeux avec des averses, des bruines. Le vent est généralement faible, sauf vers le 24-25 et le 27-28 où des vents plus forts, parfois avec rafales sont occasionnés par le passage de dépressions. La température reste assez douce, les prairies inondées ne gèlent pas. Le 28 au matin le ciel est clair, la température basse. Le temps est pluvieux à nouveau le 29 et le 30 ; il fait beaucoup plus froid le 1^{er}, et le 2 décembre au matin il a fort gelé. Le 3 décembre J. Tricot constate que la mare où l'oiseau se tenait habituellement est entièrement gelée.

Il semble donc que l'arrivée de l'oiseau ait été liée au régime de tempête qui a régné sur la mer du Nord aux environs du 16 novembre et que son départ ait été provoqué par le gel de la prairie où il s'était fixé.

3. DESCRIPTION.

La description détaillée qui suit résulte des notes prises sur le terrain par les divers observateurs. Elle a été rédigée sans consulter les photos. L'oiseau a été vu sous des lumières diverses, depuis le ciel clair et fort soleil jusqu'à la bruine par temps brumeux. Il a été approché jusqu'à 6 mètres. Jumelles utilisées : 7x50, 8x30, 12x35, 16x60 etc...

Taille : plus petite que la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) ; paraît un peu plus petite au vol, nettement plus petite sur l'eau (comparaison directe).

Structure : plus fine et élancée que la Rieuse, avec cou plus long, tête petite et ailes pointant haut à la nage ; les ailes très longues se croisent fort, dépassent largement la queue ; au vol elles sont assez étroites et pointues.

Sommet de la tête, front, joues, menton, gorge, avant du cou, poitrine, ventre, sous-caudales d'un blanc pur.

Arrière de la tête, arrière du cou gris ; au sommet de la tête, la teinte grise commence à la verticale de l'oreille ; sur celle-ci il y a une tache en forme de fève, assez large, un peu plus sombre ; en avant de cette tache, le gris se prolonge en triangle sur les côtés de la tête pour venir toucher l'œil. Ce triangle est clair, mais son côté supérieur est bordé de plus foncé ; le gris est assez clair aussi à l'arrière de la tête, surtout derrière

la tache auriculaire. A mi-hauteur du cou la teinte grise fonce légèrement (il y a presque une ligne de démarcation) pour devenir aussi foncée que le manteau. En arrière de l'œil, juste derrière lui, il y a une petite tache blanchâtre, tandis que le sommet (blanc) de la tête, au-dessus du triangle est faiblement grisé. De très près, on remarque que les plumes de l'arrière du cou sont très légèrement lisérées de plus pâle.

Aux côtés de la base du cou, la teinte grise s'avance nettement en semi-collier, tandis que jus'e devant l'aile le blanc remonte dans certaines conditions, rappelant alors le dessin du Chevalier guignette (*Tringa hypoleucos*).

De loin, le manteau paraît uni, gris foncé lavé de brun, presque aussi sombre que celui de *L. fuscus graellsii*. De près, un dessin très fin apparaît, proche de celui de certains limicolles, le Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*) par exemple : chaque plume est gris foncé lavé de brun au centre, finement lisérée de blanc et porte juste avant le liséré une mince ligne noire ; ces lisérés forment sur le dos une douzaine de fines stries dont les premières sont fort serrées puis qui s'espacent. Parfois, quand les plumes sont mal arrangées, une petite tache noire apparaît au coude.

Les rémiges primaires sont noires ; on voit un petit trait blanc à mi-longueur de l'aile fermée du côté extérieur et assez bien de blanc du côté interne.

Le croupion et la queue sont blancs ; celle-ci, nettement fourchue, est terminée d'une assez large bande noire et d'une fine ligne blanche.

Pattes vieux rose.

Ceil noir.

Bec noir, proportionnellement plus court que celui de *L. ridibundus*, assez épais et à extrémité abrupte, enveloppé à la base dans un fourreau de plumes blanches qui avance fort ; intérieur vermillon vif.

Au vol : la queue est fourchue mais ce caractère n'apparaît plus lorsque l'oiseau la déploie. C'est le V de la bande noire qui est surtout marquant.

L'aile porte un dessin frappant : les couvertures sont de la couleur du manteau (on ne voit les lisérés que de près) donc gris foncé, les primaires forment un grand triangle noir à l'avant de l'aile, enfin l'arrière porte un triangle blanc éclatant formé par les secondaires et les primaires internes, et contrastant fort avec l'avant sombre. Dans le noir des primaires il y a quelques petits traits blancs (2 ou 3) au milieu de la main.

Le dessous de l'aile est blanc mais il y a un court trait noirâtre dans la partie antérieure de l'aile, placé exactement à la limite du gris et du blanc au-dessus (visible par transparence) et qui correspond sans doute aux extrémités des couvertures sous-alaires.

De face, le front blanc et une ligne blanche au bord d'attaque de l'aile, près de l'attache, sont frappants.

4. MILIEUX FREQUENTES.

La zone où les observations ont été faites est constituée par le fond d'une vallée assez plate. C'est une région plutôt ouverte, comprenant plusieurs étangs entourés de roseaux, des marais, d'assez vastes prairies et quelques rideaux d'arbres. Il y a un village et des bois à proximité. La Dyle n'excède pas à cet endroit quelques mètres de largeur.

La vallée est orientée sensiblement du sud au nord et traverse là une région légèrement vallonnée de la Moyenne Belgique.

L'altitude moyenne est voisine de 50 mètres, la distance entre le point d'observation et le littoral de la mer du Nord est de 120 km environ.

Le 22, le 23 et le 24 novembre, l'oiseau, lorsqu'il est au sol, se tient uniquement dans des prairies légèrement inondées. Ce milieu peut être caractérisé comme suit : prairie à herbe assez courte, très humide, divisée en bandes par une succession de dépressions inondées, dans lesquelles la Mouette nage parfois. Elle passe aussi beaucoup de temps au vol. Le 24 elle se pose brièvement sur un étang.

A partir du 25 par contre elle se cantonne sur une mare longue de 40 m,

large de 15 m à sa plus grande largeur, résultant de l'inondation d'une prairie. La mare est longée par une route : de ce côté, la profondeur atteint 50 cm environ, de l'autre côté la profondeur diminue progressivement et la prairie humide fait suite à la mare. Le fond est constitué par l'herbe immergée dont quelques touffes émergent de-ci de-là. L'oiseau nage ou se repose sur les rives basses et de temps à autre il va se poser sur un étang peu profond, distant d'environ 200 mètres.

5. COMPORTEMENT.

a. ADAPTATION, MOUVEMENTS.

La distance de fuite de l'oiseau a fort varié. Peu abordable les premiers jours, il se montre par contre très confiant à partir du 25, lorsqu'il a adopté la mare, se laissant approcher jusqu'à moins de 10 mètres.

Le 23, la Mouette, fixée comme on l'a vu dans une prairie, la quitte très fréquemment, parfois sous l'effet de l'inquiétude, mais le plus souvent spontanément, et s'éloigne vers l'amont ou l'aval jusqu'à être hors de portée des jumelles. Souvent, avant de la perdre, on la voit tourner assez haut. Inquiétude d'un oiseau cherchant à se réorienter ?

A partir du 25, ce comportement a disparu. L'oiseau passe la plus grande partie du temps sur la mare. Périodiquement il la quitte sans aucune raison apparente et va se poser quelques instants (10 minutes à une demi-heure) sur l'étang. Rien ne semble provoquer ces départs : tantôt l'oiseau se refuse à s'envoler alors qu'on l'approche de très près, tantôt il part à un moment où il n'est pas dérangé.

Le soir la Mouette semble rester sur place et n'avoir pas élu d'autre refuge pour la nuit. Le 26, par exemple, J. Tricot l'observe sur l'étang jusqu'à 17 h. 15 (nuit tombée).

b. ATTITUDE.

La démarche à terre n'est pas différente de celle de la Mouette rieuse, mais l'oiseau marche très peu. Il est souvent à terre mais reste en place, se nettoie, lisse ses plumes.

Lorsqu'elle nage à la recherche de sa nourriture, *Xema* apparaît très légère. Pour plusieurs d'entre nous, elle suggère un Phalarope (*Phalaropus* sp.) : son cou assez long, sa tête petite, ses mouvements très vifs et l'habitude de tourner sur elle-même contribuent à donner cette impression. Elle picore à la surface de l'eau d'un brusque et rapide mouvement du cou ; souvent aussi elle plonge en avant, prenant pendant un court instant la pose familière aux canards de surface, tête et cou enfoncés dans l'eau, corps dressé verticalement. Pour prendre cette position caractéristique elle semble se lancer un peu en avant et ici encore apparaît la vivacité dont tous ses mouvements sont empreints. Le but est de saisir une proie que l'oiseau, perpétuellement alerte et aux aguets, a vue avant de plonger. Cette façon de se nourrir, utilisée systématiquement par notre oiseau, n'est généralement pas décrite. Ceci provient probablement, comme le note R. Vanden Clooster, de ce que l'oiseau a été surtout observé au passage en mer où le long des côtes, très peu dans son milieu de nidification et dans l'intérieur du continent. Il est probable que ce comportement lui est habituel, notamment dans son habitat d'été.

Quand elle ne se nourrit pas, et notamment chaque fois qu'elle nage sur

l'étang, la Mouette adopte une attitude très différente. Elle se laisse dériver lentement, très plate sur l'eau, la tête rentrée entre les épaules.

Le vol est léger, parfois acrobatique, les ailes souples battent amplement. Le corps est parfois soulevé par les battements comme chez les Sternes et d'une façon générale, son vol, beaucoup plus léger que celui de la Mouette rieuse n'est pas sans analogie avec celui d'une Sterne (*Sterna sp.*) (JE), d'une Guifette (*Chlidonias sp.*) (AR) ou avec certaines séquences de vol « acrobatique » du Goéland cendré (*Larus canus*) (PD).

c. NOURRITURE.

On ne voit la Mouette se nourrir que dans les fossés peu profonds et surtout sur la mare, dans la partie peu profonde, jamais à terre, ni sur l'étang, ni en vol. La base de la nourriture est constituée par des Lombrics (*Lumbricus terrestris*) qu'elle « pêche » sur le fond, en eau peu profonde, grâce à ses « plongeurs de Colvert » ou qu'elle capture tout près du bord, là où le gazon pénètre dans l'eau. Elle les avale immédiatement et d'une pièce. La fréquence de capture est élevée : R. Vanden Clooster note 10 vers en 5 minutes. Elle capture probablement aussi de petits organismes lorsqu'elle picore à la surface, mais il n'a pas été possible de les déterminer. La plus grande partie du temps que l'oiseau passe sur la mare est consacrée à la recherche de la nourriture.

d. RAPPORTS AVEC D'AUTRES ESPECES.

Xema a été généralement observée seule et l'on n'a pu juger de ses rapports avec d'autres espèces qu'en présence de rares *Larus ridibundus*. Le 23, notre oiseau arrive au vol en compagnie de Rieuses et ces dernières semblent l'attaquer quand elle se pose dans la prairie. Le 28, par contre, J. Tricot et nous-même voyons 3 Rieuses se poser sur la mare où se trouve déjà la Mouette de Sabine. Celle-ci devient agressive et attaque plusieurs fois les Rieuses — beaucoup plus grandes qu'elle — à la nage puis les poursuit au vol, jusqu'à leur faire quitter la mare. Faut-il voir dans ce changement de comportement la défense d'un terrain de gagnage que l'oiseau a fini par adopter ? L'hostilité entre les deux espèces est en tout cas manifeste.

e. CONDITION DE L'OISEAU.

Les réactions énergiques vis-à-vis des Mouettes rieuses, les vols fréquents et vigoureux, la cadence élevée à laquelle il se nourrit, semblent indiquer que l'oiseau est en bonne condition physique et que sa familiarité est à attribuer à son origine nordique. Il ne semble nullement fatigué et l'observation à très courte distance a prouvé l'absence de toute trace de mazout.

6. IDENTIFICATION.

Au vol cette Mouette ne ressemble à aucun autre laridé. Le dessin de l'aile, surtout le contraste entre le triangle blanc éclatant et l'avant de l'aile sombre, permet de l'identifier à très grande distance.

Au sol elle est plus déroutante mais sa taille, son manteau gris brun sombre — uni vu de loin, finement rayé vu de près —, son allure en font encore une espèce très caractéristique. De près, la queue fourchue est bien visible. Seule la jeune Mouette pygmée (*L. minutus*) présente, plus tôt dans la saison, la même

répartition de blanc et de sombre mais chez celle-ci le manteau est beaucoup plus foncé et noirâtre.

Les divers points de la description vérifient bien la littérature à deux petites exceptions près :

1°) Le sommet de la tête est plus blanc que ne le montre les représentations, mais cela provient sans doute de l'évolution du plumage juvénile.

2°) Les pattes sont vieux rose. Ceci est absolument certain, la teinte étant même assez vive quand l'oiseau est vu à courte distance. On trouve dans la littérature : pour les adultes (sans indication complémentaire pour les jeunes) grisâtre (Hollom 1955, Barruel 1949, Peterson et al. 1956), noir (Thysse 1944, Johns 1948), brun noir (Coward 1958), brun gris (Lippens 1954). Les jeunes sont explicitement cités par Géroudet (1959) qui donne brun clair.

Enfin, le trait sombre sous l'aile n'est généralement pas signalé. Sa présence est cependant indubitable ; nous avons pu vérifier avec certitude qu'il ne s'agissait pas d'un effet de transparence.

7. SIGNIFICATION DE L'OBSERVATION.

La Mouette de Sabine niche sur l'île nord du Spitsberg, à la terre de François-Joseph, en Sibérie, sur la côte nord de l'Amérique du Nord et sur les deux côtes du Groenland ; c'est donc une distribution holarctique circumpolaire. L'habitat (Voous 1960) est constitué par « les dépressions marécageuses dans la toundra à mousses avec nombreux étangs d'eau douce, les côtes maritimes avec toundra côtière basse facilement accessible et les côtes des fjords avec petites îles plates couvertes par une toundra marécageuse ou herbeuse ». Cette description justifie sans doute assez bien le choix d'habitat fait par l'oiseau de la vallée de la Dyle, les prairies inondées n'étant pas sans analogie avec ces toundras.

En hiver elle se répand dans l'océan, restant loin des côtes où on ne l'observe que lors de tempêtes. Les mouvements migratoires sont mal connus. Le point a été fait par Roux et Mayaud (1961).

En Belgique l'oiseau n'avait été noté que 6 fois auparavant : avant 1860, près de Maastricht (Lippens 1954).

24 août 1881, canal de Bruges, près d'Ostende (Lippens 1954).

1900, Malmédy (Lippens 1954).

12 septembre 1962, 1 juv. devant Zeebrugge (Van Impe et Vandeweghe, Le Gerfaut 54 : 170).

18 novembre 1963, 1 juv. devant Zeebrugge (Vandeweghe, Le Gerfaut 54 : 168).

7 septembre 1964, 1 juv. à Zeebrugge (Van Impe, comm. verb. de J.-P. Vandeweghe).

On voit donc qu'il y a deux observations anciennes dans l'intérieur du pays et quatre observations à la côte, dont trois récentes. Ajoutons que l'observation de Maastricht est peut-être difficile à maintenir : elle a indubitablement eu lieu aux Pays-Bas d'après de Contreras (1907), tandis que selon van Havre (1928) « ayant évolué sur la Meuse, elle doit avoir survolé le territoire belge ».

En France, elle est d'après Mayaud (1936) « régulière au large des côtes de l'Atlantique, rare dans la Manche, de fin juillet à novembre, surtout en août-

septembre, apparaissant par gros temps sur les côtes, exceptionnelle dans l'intérieur ».

Aux **Pays-Bas**, l'*Avifauna van Nederland* (1962) relève 22 observations (dont 11 « non confirmées ») depuis 1900 et la classe comme hôte accidentel. En automne 1963 il y eut 5 observations (Vandeweghe, 1964).

En **Grande-Bretagne**, elle est observée chaque année en petit nombre. C'est ainsi qu'en 1961 il y eut 10 observations (dont 2 immatures seulement) réparties surtout sur la côte sud ; en 1962, 3 observations.

En **Allemagne**, elle a été notée une vingtaine de fois, surtout le long de la côte ; en **Suisse** deux fois, en 1840 et 1910.

Espèce de haute mer en dehors de la période de reproduction, elle est donc toujours exceptionnelle à l'intérieur du continent. Le long séjour de cet oiseau a ainsi offert une possibilité unique de l'observer dans des conditions de vie très particulières.

Liste des observateurs :

vers le 19.XI : J. Malou.

22.XI : De Wielewaal : P. Herroelen et al. (not. J. Liénart).

23.XI : J. Liénart, P. Devillers.

24.XI : A. Rappe, J. Liénart, P. Devillers.

25.XI : J. Tricot, J. van Esbroeck, G. Bauchau, X. de Heering, J. Liénart, P. Devillers.

26.XI : S. Lhoest, S. Baugniet, C. et J. Tricot, J. Malou, P. Devillers.

27.XI : J. de Bonhome, M. van de Woestijne, J. van Esbroeck.

28.XI : P. van Groenendaal, W. Suetens, B. van der Meerschen, P. et M. van de Woestijne, J. Tricot, J. Malou, P. Devillers.

29.XI : R. Vanden Clooster, G., I. et J. van Esbroeck, N. Storms, A. et J. Leduc, F. Bolsius, R. et M. R. Chardome.

3.XII : J. Tricot : oiseau absent.

6.XII : R. et M. R. Chardome : oiseau absent.

Nous n'avons évidemment pu reprendre ici que les observateurs qui nous ont fait connaître leurs observations.

BIBLIOGRAPHIE.

ALLEN, A.A. (1951) : The bird's year. *The National Geographical Magazine*, 99 : 808.

BARRUEL, P. (1949) : Les oiseaux dans la nature.

COMMISSIE VOOR DE NEDERLANDSE AVIFAUNA (1962) : *Avifauna van Nederland. Ardea*, 50 : 56.

COWARD, T.A. (1958) : Birds of the wayside and woodland.

de CONTRERAS, M. (1907) : Les oiseaux observés en Belgique.

FEHRINGER, O. (1951) : Die Welt der Vögel.

FISHER, J. (1954) : Bird recognition.

GEROUDET, P. (1959) : Les Palmipèdes.

HARBER, D.D. et SWAINE, C.M. (1963) : Report on rare birds in Britain in 1962. *British Birds*, 57 : 402.

HOLLOM, P.A.D. (1955) : Popular handbook of british birds.

JOHNS, C.A. (1948) : British birds in their haunts.

LIPPENS, L. (1954) : Les oiseaux d'eau de Belgique.

MAYAUD, N. (1936) : Inventaire des oiseaux de France.

MAYAUD, N. (1961) : Sur les migrations de la Mouette de Sabine et la question de ses zones d'hivernage. *Alauda*, 29 : 165-174.

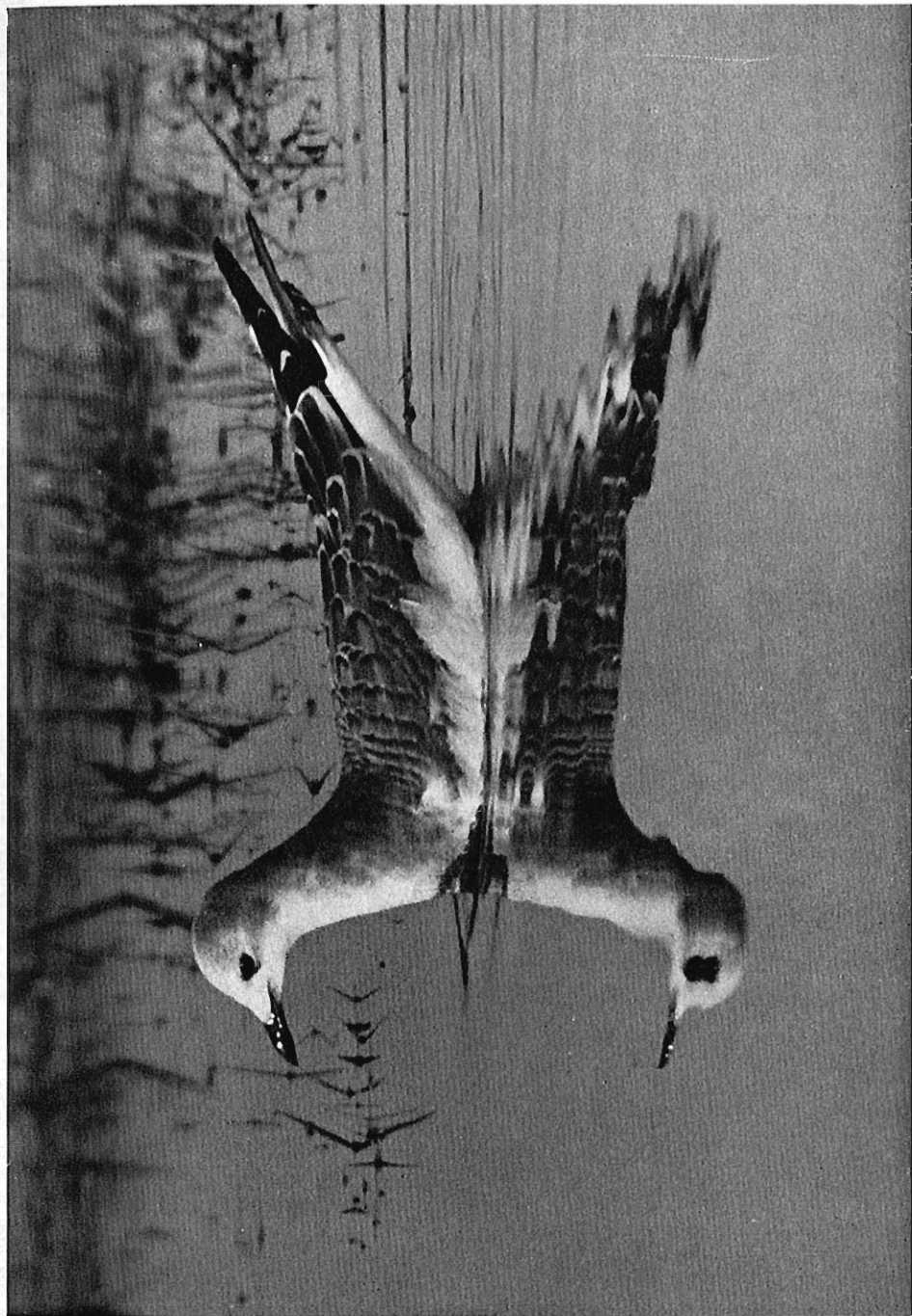
MENEGAUX, A. (1934) : Les oiseaux de France.

PARIS, P. (1906) : Les oiseaux d'Europe.

PETERSON, R. (1964) : A field guide to the birds.

PETERSON, R., MOUNTFORT, G., HOLLOM, P.A.D. (1956) : A field guide to the birds of Britain and Europe.

- ROUX, F. (1961) : Observations sur la migration de la Mouette de Sabine dans les eaux côtières de l'Afrique nord-occidentale. *Alauda*, 29 : 161-164.
- SLUITERS, J.E. (1958) : Prisma vogelboek.
- SLUITERS, J.E. (1961) : Prisma vogelgids.
- SWAINE, C.M. (1962) : Report on rare birds in Great Britain in 1961. *British Birds*, 56 : 574.
- THIJSSSE, J.P. (1944) : Het vogelboekje.
- VANDEWEGHE, J.P. (1964) : Observation de la Mouette de Sabine. *Le Gerfaut*, 64 : 168.
- van HAVRE, G.C.M. (1928) : Les oiseaux de la faune belge.
- VERHEYEN, R. (1951) : Les oiseaux d'eau de Belgique.
- VOOUS, K.H. (1960) : Atlas of european birds.
- WITHERBY, H.F. (1952) : Handbook of british birds.
- WHITLOCK, R. (1953) : Rare and extinct birds of britain.



L'attitude caractéristique de la Mouette de Sabine à la nage, pendant les périodes actives, est ici parfaitement rendue. À noter le

Photo W. SÜETENS.

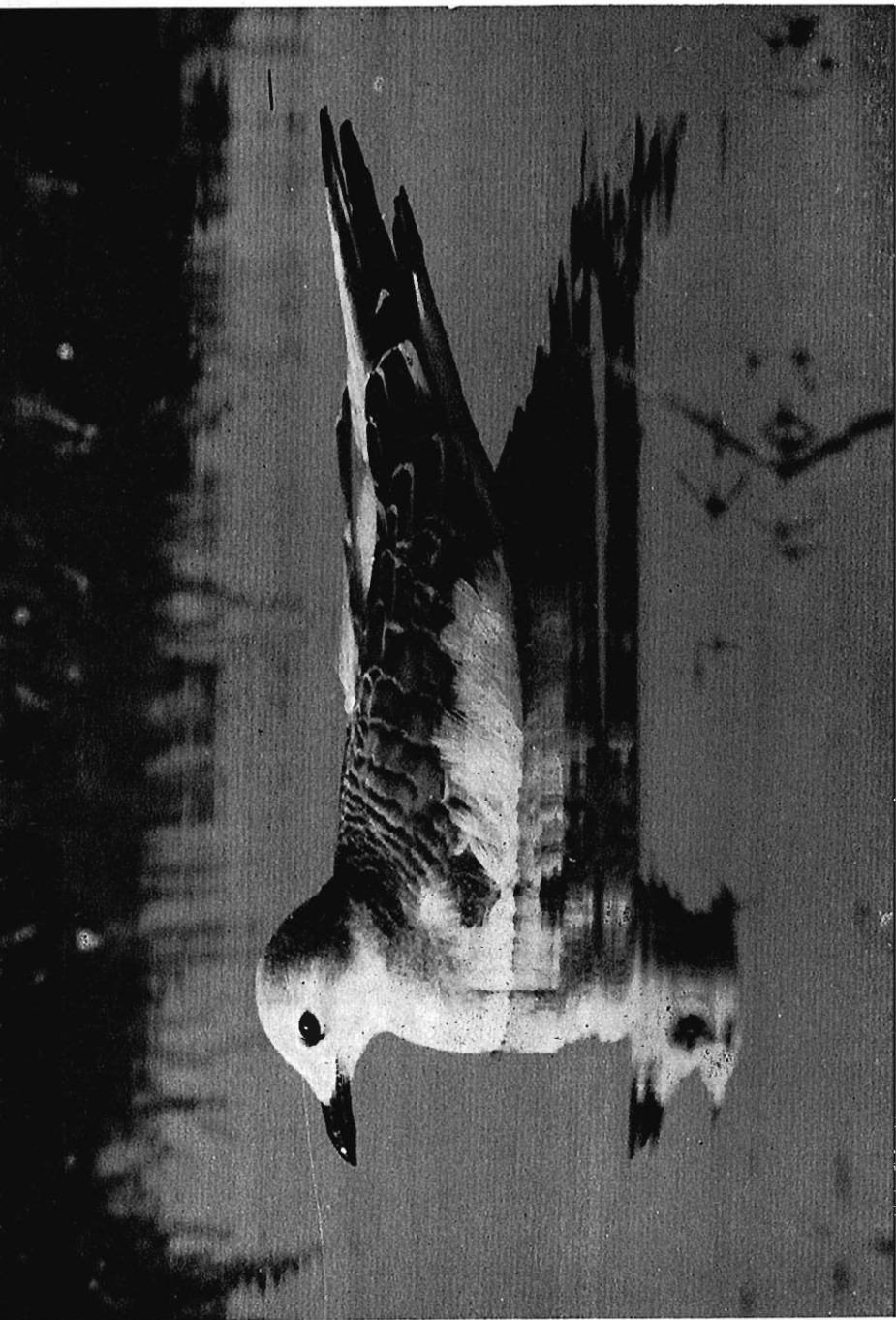


Photo W. SÜETENS.

La Mouette de Sabine au repos sur l'eau, aplatie et tête rentrée entre les épaules. Ces deux photos se prêtent à la comparaison : la forme du bec est très bien mise en évidence, ainsi que les stries du dos. Rhode-Ste-Agathe (Br), 28.XI.1964.

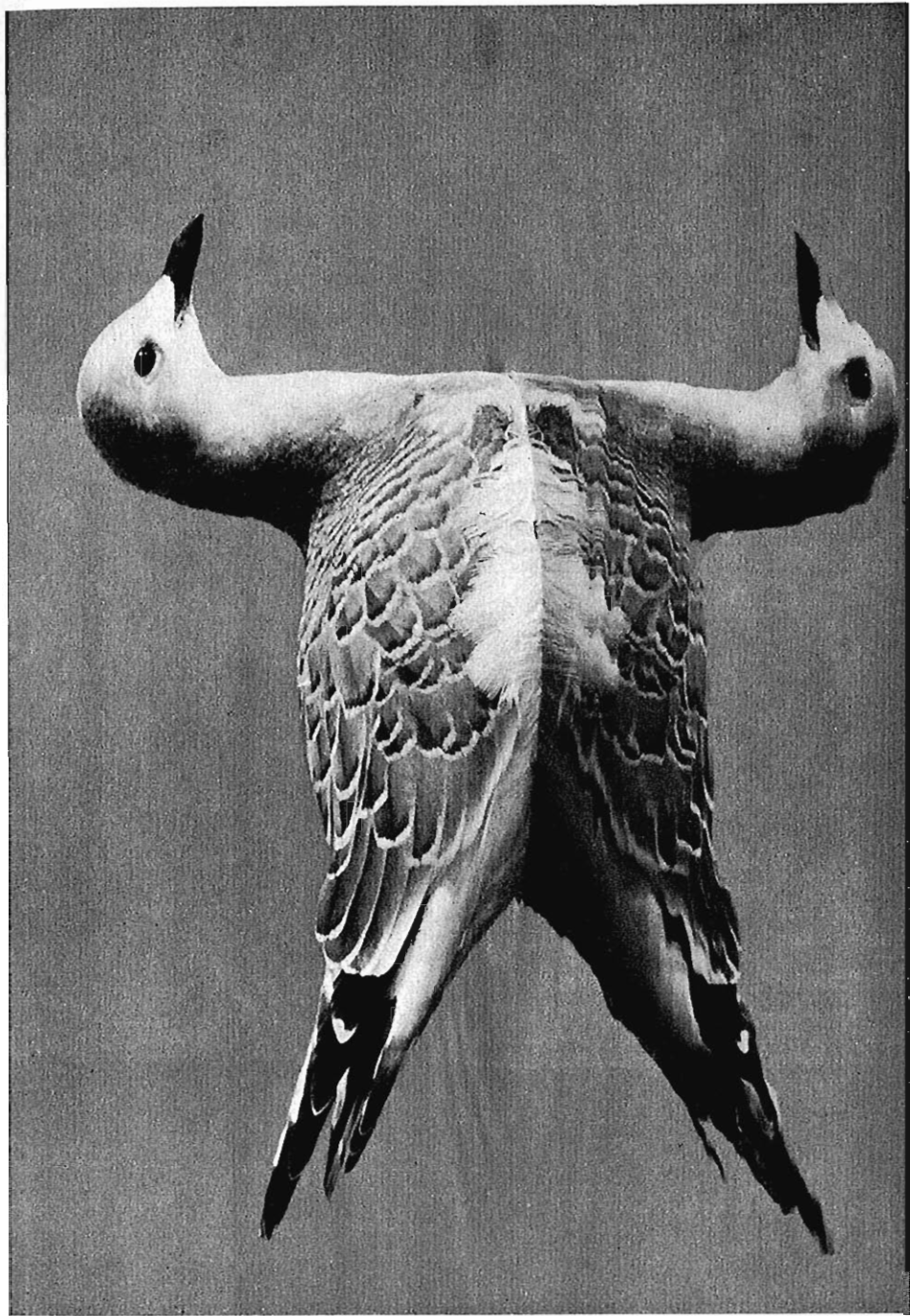
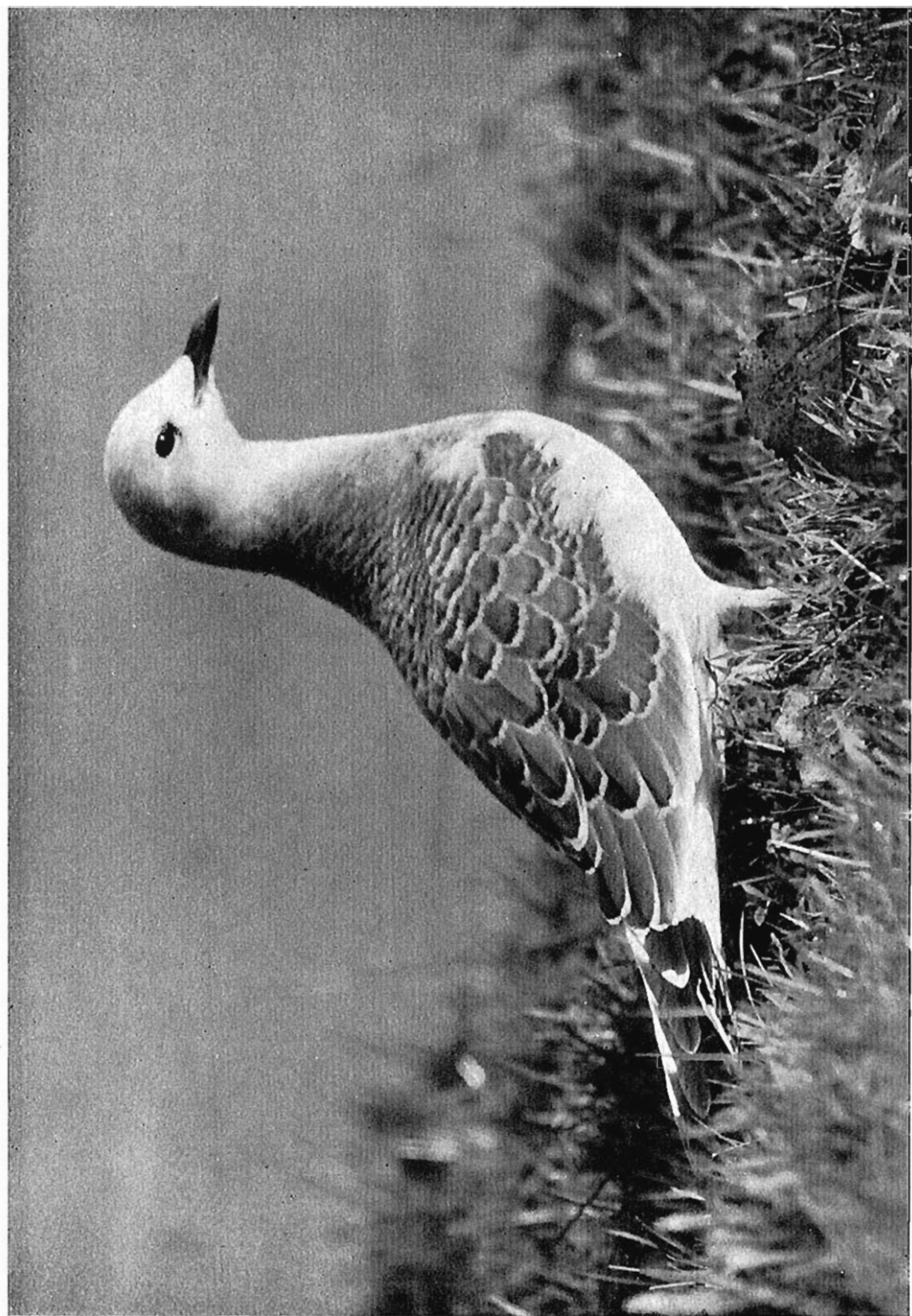


Photo P. van GROENENDAEL.
Etude en gros plan de la Mouette de Sabine sur l'eau. On peut admirer le dessin de chaque plume du dos et détailler la répartition du blanc et du noir sur les ailes fortement croisées. Voir aussi le fourreau blanc du bec Rhodo-Ste-Anathe (Rr) 28 XT 1964



Photos P. van GROENENDAEL.





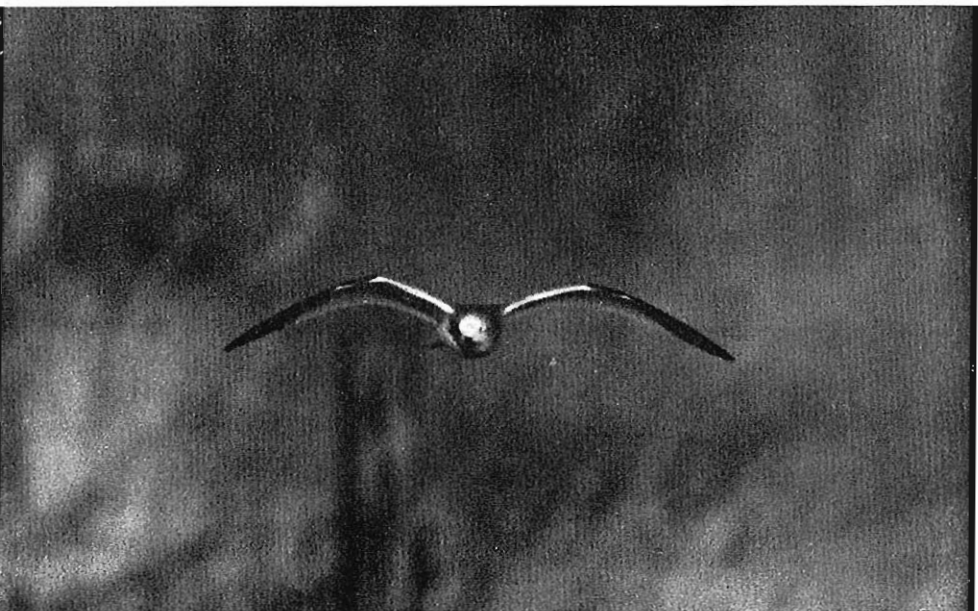
Ce document montre parfaitement le dessin de l'aile avec le grand triangle noir et blanc, et la queue fourchue à bande terminale noire. A noter les taches blanches au vexille interne des premières rémiges primaires. Rhode-Ste-Agathe (Bt), 28.XI.1964.

Photo P. van GROENENDAEL.



Photo W. SUETENS.

Sur cette photo, on remarquera particulièrement le semi-collier sombre, la bande noirâtre sous l'aile (dans la moitié proche de l'attache), les pattes claires, la queue carrée quand elle est déployée. Rhode-Ste-Agathe (Bt), 28.XI.1964.



Photos W. SUETENS.

Enfin ces deux photos de la Mouette de Sabine au vol en montrant les caractères visibles de loin : front blanc et bords d'attaque blancs quand l'oiseau arrive de face, et surtout les triangles blanc et noir quand l'oiseau est vu de dos. Rhode-Sté-Agathe (Bt), 28.XI.1964.

